

Délibération n°2026-01-29-008

## Le conseil d'administration de l'université du Mans

Séance du 29 janvier 2026

### II. Délibérations, informations et débat d'orientation générale

#### 2.3.2 – Règlement du concours « Prix de Thèse 2026 »

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*VU le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;*

*VU les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**Approuve avec 1 abstention, 20 voix pour, et 1 voix contre, le règlement du concours « Prix de Thèse 2026 », tel qu'il a été amendé en séance. Le détail est annexé à la présente.**

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

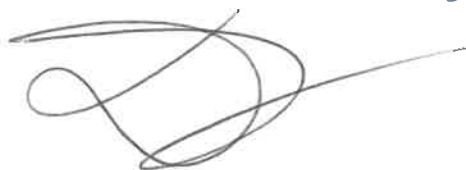
Membres présents: 16

Membres représentés: 6

Le Mans, le 9 février 2026

La présidente de l'Université

Delphine LETORT



*Délibération transmise au Rectorat de Nantes et publiée sur le site de l'université du Mans le*

**12 FEV. 2025**

## Règlement du concours « Prix de Thèse 2026 »

*Proposition au conseil d'administration du 29 janvier 2026*

### Article 1 : Objet du concours

L'Université du Mans ouvre un concours « *prix de thèse 2026* » dont l'objet est de reconnaître l'excellence scientifique d'un doctorant de l'établissement en valorisant la recherche issue de ses travaux de thèse et d'encourager leur diffusion auprès du grand public et de nos partenaires de l'université.

### Article 2 : Organisation

Ce concours est une initiative de l'Université du Mans, dénommée Le Mans Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, situé Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans cedex 9, France, représentée par sa présidente, Delphine LETORT, agissant au nom et pour le compte du pôle doctoral de la direction de la recherche, de l'innovation, sciences et société.

### Article 3 : Condition de participation

Ce concours est ouvert à tous les docteurs inscrits à l'université du Mans et ayant soutenu leur thèse entre le 11 janvier et le 31 décembre 2025.

Le concours est ouvert du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026.

Les participants sont invités à constituer un dossier sous la forme d'un **fichier unique au format pdf** et comprenant:

- Une lettre de motivation justifiant la candidature ;
- Un CV (2 pages maximum) ;
- Les pré-rapports et le rapport de soutenance de la thèse.

Le dossier est à déposer sur la page internet dédiée au concours l'espace <https://prixdethese2026.sciencesconf.org/> rubrique « mes dépôts ».

### Article 4 : Critères de sélection, composition du jury et prix décernés

Les critères sur lesquels seront appréciés les dossiers sont détaillés ci-après :

- Rayonnement de la thèse et production scientifique : publications dans les revues et communications dans les colloques ;
- Aspect novateur du sujet de thèse et prise de risque ;
- Ouverture de la thèse : pluridisciplinarité et collaborations extérieures ;
- Participation à des actions Science et Société en lien avec la thèse.

### Article 5 : Prix et mentions décernés

Le jury sera composé comme suit :

- Le vice-président délégué à l'innovation et la valorisation de l'université du Mans ou son représentant ;

- Deux membres (chercheur, enseignant-chercheur) du conseil du pôle doctoral, sur volontariat, validés par le conseil du pôle doctoral ;
- Le vice-président de la commission de la recherche ou son représentant ;
- La directrice du pôle doctoral.

Aucun membre ne pourra siéger dans ce jury s'il a été impliqué dans la direction, l'encadrement ou le comité de suivi individuel de thèse d'un dossier déposé par l'un des candidats.

Deux prix de thèse, de 500 € chacun, seront décernés par le jury.

#### **Article 6 : Calendrier**

- **1<sup>er</sup> au 28 février 2026**: dépôt des dossiers de candidature ;
- **1<sup>er</sup> au 15 mars 2026** : évaluation des dossiers par les jurys ;
- **3 avril 2026**: remise des prix aux lauréats dans le cadre de la Cérémonie de Remise des diplômes de doctorat.

#### **Article 7 : Traitement de données à caractère personnel**

Les données personnelles des participants fournies dans le cadre du présent concours, sont collectées et enregistrées. La participation au concours emporte consentement exprès au traitement de données auquel il est procédé aux fins d'organisation et de tenue du concours.

Les données collectées sont réservées à l'usage exclusif non commercial de Le Mans Université et de ses agents, et ne peuvent être communiquées à des tiers autres que ceux éventuellement impliqués dans l'organisation du concours.

Les participants peuvent accéder aux données qui les concernent, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ils peuvent également retirer leur consentement ou s'opposer au traitement de leurs données, en contactant par écrit le responsable du concours à l'adresse suivante : Université du Mans, Direction de la Recherche de l'Innovation, Sciences et Société, Avenue Olivier Messiaen, 72000 - LE MANS

Tout retrait de consentement formulé avant la remise des lots du concours emporte l'invalidation de la participation.

Les participants pourront consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur leurs droits.

#### **Article 8 : Droits à l'image**

Chaque gagnant accepte, en participant au présent concours, que son image soit gracieusement captée, diffusée sur tout support et reproduite par Le Mans Université aux fins de promotion du présent concours, à des fins non commerciales, pour une durée maximale de deux ans.

#### **Article 9 : Responsabilité-annulation**

Le Mans Université se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de suspendre le concours si les circonstances l'exigeaient, et ce sans engager sa responsabilité.

#### **Article 10 : Litiges**

Le Mans Université tranchera souverainement toute question relative à l'interprétation et l'application du présent règlement et du concours.

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et adressée à la présidence de l'Université à l'adresse suivante : Direction de la recherche, de l'Innovation, Science et Société, pôle doctoral, Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans cedex 9.

Elle ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai de quinze jours à compter de la date de clôture du concours.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend persistant sera soumis, à défaut d'accord amiable, à la juridiction compétente.

### **Article 11 : Règlement**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraîne l'invalidation immédiate de la participation.